

# L'islamophobie, un acte de légitime défiance, voire de légitime défense



C'est une longue offensive que mènent les associations islamistes et gauchistes : criminaliser l'islamophobie, et en faire un délit comparable au racisme. L'affaire de Sciences Po Grenoble tourne autour de cette classification. Les deux enseignants, en refusant d'amalgamer le racisme et l'antisémitisme à l'islamophobie, se sont exposés. Et pourtant, ils refusent d'être classés comme islamophobes.

[La directrice de Sciences Po Grenoble adresse un ferme rappel à l'ordre à l'un des deux professeurs accusés d'islamophobie. "Le ton employé est extrêmement problématique" \(MàJ\)](#)

Pourtant, une réflexion approfondie de la question se traduit par deux choses : être islamophobe est un droit, que devrait permettre la liberté d'opinion en France, qui n'a rien à voir avec le racisme, l'islam n'étant pas une race. Mais surtout, pour quiconque a lu le Coran et connaît les préceptes de l'islam, c'est un devoir chez toute personne normalement constituée, et un acte de légitime défiance, voire de légitime défense.